



Compte Rendu du Comité d'Etablissement du 28 juin

Rapport activité Médecine du Travail (pour avis) :

Annuellement, nous avons à nous prononcer sur les rapports d'activités des médecins du travail sur l'année passée. Suite à nos demandes répétées, le contenu et l'harmonisation des documents se met en place, pour nous permettre une meilleure comparaison. Il nous est fait annonce de l'homogénéité des matériels médicaux et d'analyse à disposition des médecins (glucomètre, tensiomètre, ...) Nous constatons en globalité une augmentation des visites occasionnelles, celles-ci réduisent fortement le reste des autres activités des médecins. Il faut tout de même savoir que ce type de visites reste la priorité des médecins du travail. Nous nous posons la question à savoir si les médecins du travail ont assez de temps, au travers de leurs contrats, à s'investir correctement dans leurs activités annexes mais indispensables, telles que : les CHSCT, les visites sur le terrain et de locaux, ...

Nous regrettons que dans leurs appréciations globales et générales sur l'année écoulée, le peu de retour des médecins sur leur perception globale de la « santé » dans l'entreprise. Trop peu d'entre eux font part de la vision qu'ils ont sur ce point et d'autres n'ont peut être pas la volonté de partager cette vision avec les représentants du personnel ; c'est très dommageable !

Nous faisons lecture du compte rendu de la Commission Santé du CE UCF Est (ci-jointe) et passons au vote : 1 avis favorable (CFE-CGC), 7 abstentions (CGT + CFDT)

Rapport administratif et financier de la médecine du travail (pour avis) :

Les documents présentés comme rapport, sont plus un bilan financier de ce qui concerne les dépenses pour la médecine du travail. Le service de santé au travail étant au territoire de la DO Est, et inter entreprises des IEG, les chiffres apportés ne peuvent donner une vision au périmètre de notre CE. Toute fois, nous espérons qu'à la vue de ces chiffres, le service de santé au travail et les activités des médecins du travail aient les moyens nécessaires pour effectuer leurs activités. L'organisme à donné un avis unanime et positif sur ce rapport financier.

Accord astreinte pour l'UCF AFC (pour avis):

Ce dossier fait suite au dossier du mois de mai qui présentait ce jour là la nouvelle astreinte IUG sur ILLZACH. Nous avons une vision exacte de ce que veut mettre en place la Direction concernant l'astreinte à l'UCF sur Alsace / Franche-Comté. Nous constatons que le minimalisme a été cherché et trouvé par la Direction locale. Notre vision d'une astreinte respectant la législation du travail et totalement différente de celle de la Direction. Nous ne croyons pas que les dérogations accordées à l'employeur vont réellement permettre de les respecter. Les effectifs, au travers du nombre d'agents dans les tours d'astreinte, sont souvent limités et vont certainement apporter certains désagréments en cas de maladie, de congés, ... *Notre vision d'une astreinte correcte, au-delà des heures maximum à pouvoir être effectuées, ne peut se faire qu'avec des tours à 5 agents par astreinte et ce pour le bien être primordial des agents. Nous avons demandé également à faire respecter que les activités en journées des agents d'IUG ne soient qu'en délibéré et sans contrainte client. Sur ce dossier, la CFE et la CFDT ont donné un avis POSITIF (3 voix), la CFDT émettant tout de même des réserves sur l'IUG pour MUNSTER et SELESTAT. La CGT donnant un*

avis négatif (5voix). Nous ne comprenons pas comment des représentants du personnel puissent donner un avis positif et émettre des réserves, fondées,.....Ça n'empêchera pas l'employeur, en tout cas, de mettre en œuvre cette organisation.

Transfert des équipes territoriales du SREG vers les DR eRDF (pour information):

Présentation est faite à l'organisme du transfert, une fois de plus, d'agents de la distribution, soit vers un autre service, soit vers une autre Unité... **La grande mode de « démixtage » continue à avoir ses effets néfastes. Nous ne comprenons toujours pas, enfin si malheureusement, l'affichage des Directions d'eRDF et de GrDF sur la nécessité d'un service commun et mixte de la distribution avec d'incessantes réorganisation suite à des séparations d'énergies dans des équipes, services,... Nous avons cherché à savoir quels seraient les employeurs exacts de ces personnes transférées et quelles seraient les IRP de rattachement, à ce jour nous n'avons aucune réponse, allons retrouver la même situation que les agents de l'UCF lors du transfert à l'URE lors des dossiers « RACCO » ? Tout porte à y croire !!**

Adaptation du tour d'astreinte sur « Forbach, Hayange, Mondelange » (pour avis):

Voici la première étape, non comprise, dans les négociations astreinte à l'UCF Lorraine. La Direction s'étant aperçue d'un énorme problème de respect de la législation sur le temps maximum de travail pour les agents d'astreinte sur ce secteur (problème qui ne date pas d'hier pourtant), elle a décidé de revoir son organisation. Elle propose de redéfinir les secteurs d'intervention en astreinte Elec et de démixter l'astreinte sur Forbach. La présentation faite par la Direction ne règle que le minimalisme, c'est-à-dire le temps de travail, à aucun moment, elle ne parle du temps de repos !! Les zones modifiées pour l'Elec en astreinte vont faire travailler des agents sur un secteur où ils n'intervenaient pas habituellement en journée. Pour « contrer » ça, des tournées PI vont leur être affectées sur ces nouveaux secteurs. Mais comme leur site de rattachement va se retrouver avec une ressource en moins, un agent viendra en renfort pour palier à son absence ! Voilà le genre d'amélioration apportée par la Direction. Pour la CGT, il aurait été préférable d'apporter de nouvelles ressources, au travers d'embauches sur ces différents sites pour permettre une meilleure répartition des zones d'astreinte. Concernant le démixtage de l'astreinte sur Forbach, la même problématique sur les temps de repos se pose ! **Nous regrettons que soit lancée si précipitamment cette réorganisation, alors que nous allons entrer en négociations sur l'astreinte pour toute l'UCF Lorraine. La Direction nous annonce que la mise en place effective ne se fera pas avant l'automne. Soit ! Mais s'il venait à y avoir, lors des négos astreinte, une toute autre réflexion et organisation sur ce secteur, qu'advierait-il des engagements pris par la Direction envers ces agents ? L'organisme, au travers du vote à donné un avis NEGATIF majoritairement (5 contre, 3 pour)**

Présentation du dispositif de comptage gaz AMR (pour information):



La technologie en avant !!!! Compteur gaz AMR = compteur elec LINKY. Pour les agents qui connaissent ou ont connus les compteurs gaz avec concentrateurs, AMR c'est du même acabit ! On sait les problèmes qui ont pu être rencontrés avec ce genre de matériels sur d'anciens ex centres (c'est d'ailleurs pour ça que ce système n'a pas été plus généralisé, voir même, jamais mis en place à certains endroits). Et bien, maintenant, on généralise partout, sans être sur que ça marchera mieux qu'hier, mais pour « effacer la mémoire », on en change le nom. Nous restons prudents sur les annonces faites concernant le déploiement de ce nouveau matériel, nous avons l'expérience de telles annonces faites concernant LINKY à certaines époques.

Retour d'expérience sur la relève (externalisée) à l'UCF Lorraine (pour information):

Ce dossier est présenté à l'organisme suite à la demande de vos élus CGT. La Direction, dans ce document, fait un état des lieux global et constate tout de même que depuis la décision d'externaliser la relève, tout ne s'est pas aussi bien passé qu'elle l'annonçait précédemment. Pour preuve, elle a stoppé sa volonté d'externaliser en totalité cette activité et reviendrait même en arrière à certains endroits. L'accord national et la volonté pour eRDF d'être une entreprise socialement responsable est une avancée, en partie pour la CGT car va dans le sens que nous revendiquons : que les salariés de ces entreprises sous traitantes aient un statut salarial vers le haut et non comme depuis bien trop longtemps sur la base du « moins disant » ! La période, de fin 2010 à mars 2012 a été, pour Lorraine Sud, entachée de non respect contractuels et légaux pour les différentes entreprises, qui se repassaient les contrats et les salariés, avec à chaque fois des dégradations sociales, salariales, de travail, pour ces salariés externes. ***Nous avons combattu, tout au long de cette période, les Directions des entreprises prestataires et nos Directions, responsables de déclin général. Nous comptons maintenant sur une réelle prise en compte du contrat moral de l'employeur donneur d'ordre au travers de l'accord national sur une sous-traitance socialement responsable ! Et cela ne doit pas se limiter aux entreprises effectuant le relevé d'index !!***



Vos élus CGT :

**José ARDURA, Pascal DAVAL, Stephane LAURENT, Didier LETT, Olivier MOTTON,
Alain PINON, Antonio PRESUTTI, Pascal THEIS, Pascal TOZZI, Gilbert VANNET**

RSCE: Hervé PILLER